

# CAHIER DES CHARGES CSO 2025



Nous tenons à vous informer ou à vous rappeler les divers points concernant les conditions d'organisation de concours communautaires GHCR.

## I. A charge du GHCR:

- Les Officiels (Président de jury, Juges, Secrétaires de Tribune)
- Chef(s) de Piste et Assistant Chef de Piste
- Chronométrateur
- Secrétaire de concours

Le GHCR prend également en charge les frais d'un poste de secours avec la présence de deux secouristes pour les concours d'obstacles.

Le GHCR met gratuitement à disposition des Cercles

- Un chronomètre automatique
- Une tribune de jury (si nécessaire) à charge de l'organisateur de l'enlever chez l'organisateur précédent ou au Hangar de Marbais si elle y est.
- Une installation de sonorisation (si nécessaire).
- Une équipe de personnel de piste (deux hommes)

## II. A charge de l'organisateur :

### **1. La piste**

#### **1.1 Terrain**

Une piste en parfait état.

Le sol sera régulièrement aplani et d'une texture souple,

- Si le terrain est herbé, il devra être fraîchement tondu,
- Il y aura lieu de veiller à son entretien régulier (hersage, humidification).

#### **1.2 Matériel**

Du matériel en suffisance, en bon état et adéquat aux types d'épreuves organisées (**cuillères de sécurité**) (peuvent être demandées au GHCR), barres, chandeliers, soubassements, podium, **assez de fanions**, ligne de départ et d'arrivée et de deuxième phase, ...)

### **2. Le paddock**

#### **2.1 Dimension**

Le paddock doit avoir une superficie de 800m<sup>2</sup> minimum.

#### **2.2 Situation**

Le paddock de saut doit être situé, suivant les possibilités, à proximité immédiate de la piste pour faciliter les transferts des concurrents et des entraîneurs.

### 2.3 Sol

Le sol sera régulièrement aplani et d'une texture souple,  
Il y aura lieu de veiller à son entretien régulier (hersage, humidification).

### 2.4 Matériel

- Du matériel en bon état (chandeliers, barres, fanions, cuillères de sécurité (peuvent être demandées au GHCR))
- Le paddock doit être équipé d'un vertical de 3 barres au moins et d'un oxer de 4 barres au moins : ils seront disposés au centre ;
- Si la taille du terrain le permet, un second obstacle droit sera installé en permanence ;
- Le sens obligatoire des sauts sera indiqué par des fanions blancs et rouges ;
- Des barres de réserves seront disposées à proximité ;
- Des cuillères de sécurité seront prévues pour la sortie de l'oxer ;
- Un râteau à disposition.

## 3 Le personnel

### 3.1. En piste

La mise à disposition de minimum 4 adultes au moment de la construction (veille ou avant-veille).  
Il est évident que lors de la construction, la piste doit être libre, hersée et le matériel de concours doit être trié et à proximité. Ces quatre personnes aideront également pour le montage et le démontage du matériel de chronométrage ainsi que pour l'installation de la sonorisation.

Le GHCR fournit 2 hommes de pistes en permanence pour la durée du concours dont le rôle sera de :

- Aider le chef de piste à changer les parcours,
- Relever les obstacles renversés.

### 3.2 Personnel d'entrée de piste

Un *ouvreur* dont le rôle sera

- De faire venir les concurrents dans l'ordre à l'entrée de piste,
- D'ouvrir et de fermer la piste,
- De communiquer les éventuels changements au jury.

### 3.3. Au parking

- Un responsable de l'accueil et du parking pour la mise en place des camions et des vans.
- Dans la mesure du possible un responsable de l'accueil et du parking pour la mise en place des voitures.

## 4 Le raccordement électrique

L'organisateur est responsable du raccordement de la tribune au réseau par une alimentation stable et séparée de 10A/220V.

L'amplification du terrain et du jury doit être audible du paddock.

## 5 La décoration de la piste

Le GHCR exige que les cavaliers et le public soient bien reçus, car la réussite des concours en dépendra. L'aménagement et la décoration doivent donner une impression de fête.

Le matériel de piste doit être fraîchement repeint ; la piste doit être décorée d'arbustes, de plantes vertes et d'arrangements floraux ; les bords de piste serviront à présenter les publicités des sponsors du groupement et/ou de l'organisateur.

Le pourtour de piste comportera éventuellement des mâts pour d'éventuels drapeaux ou étendards.

## 6 Le confort

Le public doit pouvoir consommer en ayant vue sur la piste.

Les différents bars et points de vente de restauration pourront être également décorés.

Si le cercle ne dispose pas d'infrastructures fixes en bord de piste, il faut prévoir le mauvais temps, dans des limites raisonnables : en cas de pluie, 100 personnes doivent pouvoir se mettre à couvert.

## 7 Les sanitaires

L'organisateur a l'obligation de mettre à la disposition des participants, du public et des officiels, des installations sanitaires facilement accessibles en très bon état et **maintenues** dans un état d'hygiène et de propreté acceptable.

## 8 Le parking chevaux

Le parking chevaux sera installé sur un terrain séparé à proximité des pistes.

La superficie du parking sera suffisante compte tenu de la nature du concours.

Si le parking se fait en tout ou en partie sur la voie publique, il faut prévoir les autorisations nécessaires et demander à la commune les signalisations provisoires (limitation de vitesse, stationnement interdit ou alternatif, circulation locale, etc.)

Selon la nature du sol et les circonstances atmosphériques, prévoir un tracteur pour aider les camions à entrer ou sortir en cas d'intempéries.

**Ne pas autoriser le stationnement des voitures dans le parking chevaux.**

## 9 Un point d'eau

Un point d'eau ou un abreuvoir suffisant facilement accessible et **gratuit** devra être prévu dans le parking chevaux ou dans les environs immédiats.

## 10 L'entrée de piste

- L'entrée de piste sera fermée par une barrière ou une grosse corde visible,
- La zone de l'entrée de piste doit permettre à 3 ou 4 chevaux de se croiser sans danger,
- L'organisateur veillera à ce que les spectateurs n'aient pas accès à la zone de l'entrée de piste,
- D'une manière générale et par obligation légale en matière de sécurité, la zone chevaux et la zone public doivent être nettement départagées.

## 11 protocole de remise des prix

Lors des cérémonies protocolaires de remise des prix, un délégué de l'organisateur sera présent outre éventuellement une autorité locale, le sponsor, le président de jury ou le juge de l'épreuve.

Les coupes pour les 1ers et les flots pour tous les classés des épreuves (hors épreuves spéciales telles que Championnat, Coupe, Critérium) doivent être prévus par l'organisateur et présents en suffisance en fonction de l'avant-programme, en prévoyant également la possibilité d'ex-Aequos. Des cadeaux offerts par les organisateurs ou leurs sponsors sont des plus appréciés et font vite une bonne réputation au concours.

## 12 Les autorisations administratives

Pour tout événement et manifestation, l'organisateur a l'obligation de détenir les autorisations administratives nécessaires.

*Conseil : Il est vivement conseillé d'introduire votre demande auprès des autorités dès la connaissance du calendrier afin d'éviter toute demande tardive avec les conséquences pécuniaires que cela implique !*

## 13 Une assistance vétérinaire et de maréchalerie

Conformément au RV de la LEWB, Art 16, l'organisateur prendra contact avec son maréchal-ferrant et son vétérinaire (ou à défaut, un remplaçant) et s'assurera de l'engagement formel de leur part d'une intervention rapide 30 minutes maximum dès l'appel.

Le Président de jury veillera à ce que ces conditions soient réunies avant le début du concours.

## 14 Les officiels

La mise à disposition d'un local éclairé, chauffé si nécessaire, pour le secrétariat de concours avec une table, chaise et accès à des prises électriques.

Pour le chef de piste, une table 80x80cm, une chaise et des prises électriques.

Prévoir des repas chauds pour les officiels désignés, les deux membres du service de secours et les hommes de piste du GHCR, présents sur le site, avec un minimum de :

- un repas complet (avec ou sans choix) et 6 boissons par journée de 8 heures (selon les conditions climatiques).
- Un repas simple, type snack, servi après la 9<sup>ème</sup> heure avec une boisson chaque heure suivante !

### **Désignation Président de jury et Chef de piste**

Les organisateurs ont la possibilité - s'ils le souhaitent - de faire choix de leur **Président de Jury** (niveau 3 minimum) le plus tôt possible suivant les listes mises à leur disposition au secrétariat du GHCR. Ces choix éventuels doivent être communiqués au secrétariat du GHCR au plus tard fin février, idéalement lors de la confirmation de leur date. A défaut de choix, le GHCR procédera à ces désignations fin février.

Le choix du **Chef de Piste** revient à l'organisateur. C'est à lui de prendre contact avec la personne choisie et de s'assurer de sa disponibilité. Il communiquera le nom du chef de piste retenu au secrétariat du GHCR au plus vite.

## 15 Les aspects sponsoring

L'organisateur disposera de 5 invitations par journée de concours, soit *15 PARCOURS d'invitation par jour de concours (Wilds Cards)*. Les bénéficiaires devront être en ordre de licence et d'immatriculation pour leurs chevaux !

## 16 En cas de non-respect en tout ou en partie de ce cahier des charges

Dans l'éventualité où les conditions du cahier des charges ne seraient pas ou seraient partiellement remplies, le GHCR se réserve le droit à titre d'indemnité au prorata des défaillances constatées de conserver en tout ou partie du montant perçu pour les retours sur engagements.

## 17 Annulation d'un concours prévu au calendrier GHCR

Une **annulation** d'un concours prévu au calendrier **sans raison = amende de 250€**.

Au cas où le nombre de participants se révélerait insuffisant, rendant le concours déficitaire, l'organisateur sera averti préalablement de la situation.

**Si moins de 100 inscrits**, le concours peut être annulé.

**A partir de 100 inscrits** en moyenne par jour, le concours **ne sera pas annulé**, sauf décision de l'organisateur, mais le retour sur inscriptions sera calculé comme suit :

- Nombre de partants supérieur à 150 : rétribution à l'organisateur de 5€ par parcours
- Nombre de partants entre 120 & 150 : rétribution à l'organisateur de 2€ par parcours.
- Nombre de partants inférieur à 120 : pas de rétribution à l'organisateur.

Le calcul du nombre de partants se fera sur base d'une moyenne sur les 2 jours de concours. Les 2 journées de concours peuvent être ramenée sur un seul jour, au choix de l'organisateur.

In fine, le GHCR se réserve le droit d'annuler cette manifestation s'il estime que le déficit s'avère trop important.

## 18 Interdiction de fumer au 1<sup>er</sup> janvier 2025

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2025 il sera interdit de fumer dans les infrastructures sportives EXTERIEURES. Il sera de la responsabilité de l'organisateur de mettre des panneaux d'interdiction de fumer PARTOUT où c'est nécessaire et de prévoir une ZONE FUMEURS bien délimité et à distance des infrastructures.

Toutes les infos sont sur « [www.generationssanstabac.be](http://www.generationssanstabac.be) ».

C'est une interdiction légale du SPF Santé Publique dont nous ne sommes pas responsables. En cas de contrôle, l'organisateur se verra attribué une amende.